

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 21 janvier 2008**

CP 08/01-13

**TRAVAUX DE DEGAZAGE DE LA CUVE DE FUEL  
AU COLLEGE PIERRE DARASSE A CAUSSADE  
AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 220/07**

---

**I – RAPPEL DU CONTEXTE**

Le marché de travaux n° 220/07 relatif au dégazage de la cuve de fuel au collège Pierre Darasse à Caussade a été conclu le 11 octobre 2007 avec l'entreprise Weill pour un montant de 4 522,00 €H.T soit 5 408,31 €T.T.C.

Le détail des travaux était le suivant :

- pompage de fuel ancien,
- pompage, lavage et dégazage de la cuve,
- transport et traitement des matières
- remplissage de la cuve avec du béton.

**II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION**

La présente délibération a pour objet de modifier le marché n°220/07 conclu avec l'entreprise Weill le 11 octobre 2007.

**III – PRESENTATION DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet :

- la modification de la masse initiale des travaux,
- l'augmentation du montant du marché,
- l'intégration des prix supplémentaires.

Les travaux supplémentaires sont dus à une contenance de la cuve enterrée

supérieure à l'estimation.

Le transport, le traitement des matières ainsi que le remplissage de la cuve de béton a donc été plus important.

De plus, la législation sur le dégazage d'une cuve précise l'obligation de réaliser ces différentes prestations dans la continuité (décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets).

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 décembre 2007 s'est prononcée favorablement sur l'avenant proposé selon les conditions ci-après définies :

	Marché initial		Total	Avenant		Total
	Quantité	PU HT	€HT	Quantité	PU HT	€HT
1- Démontage au préalable des trous d'homme	1 forfait	375 €	375 €	0	0	0
2- Pompage du fuel ancien, lavage du fond de cuve et dégazage	1 forfait	375 €	375 €	2 forfaits	375 €	750 €
3- Transport et traitement des matières	6 tonnes	300 €	1 800 €	18,20 tonnes	300 €	5 460 €
4- Remplissage de la cuve de béton	20 m3	98,60 €	1 972 €	0	0	0
5- Remplissage de la cuve de béton en forfait	0	0	0	1 forfait pour 43 m3	3 440,50 €	3 440,50 €

Compte tenu de ces modifications, le montant global du marché initialement arrêté à 4 522,00 €HT (5 408,31 €T.T.C) est réactualisé à hauteur de 11 997,50 €H.T (14 349,01 T.T.C) soit une augmentation de 165,31 % par rapport au montant du marché initial.

Les autres dispositions du présent marché de travaux restent inchangées.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu le décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 17 décembre 2007,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant au marché de travaux n° 220/07 relatif au dégazage de la cuve de fuel au collège Pierre Darasse à Caussade conclu le 11 octobre 2007 avec l'entreprise Weill pour un montant de 4 522 €H.T soit 5 408,31 €T.T.C, ayant pour objet :
  - la modification de la masse initiale des travaux,
  - l'augmentation du montant du marché,
  - l'intégration des prix supplémentaires,

selon les conditions ci-après définies :

	Marché initial		Total	Avenant		Total
	Quantité	PU HT	€HT	Quantité	PU HT	€HT
1- Démontage au préalable des trous d'homme	1 forfait	375 €	375 €	0	0	0
2- Pompage du fuel ancien, lavage du fond de cuve et dégazage	1 forfait	375 €	375 €	2 forfaits	375 €	750 €
3- Transport et traitement des matières	6 tonnes	300 €	1 800 €	18,20 tonnes	300 €	5 460 €
4- Remplissage de la cuve de béton	20 m3	98,60 €	1 972 €	0	0	0
5- Remplissage de la cuve de béton en forfait	0	0	0	1 forfait pour 43 m3	3 440,50 €	3 440,50 €

Compte tenu de ces modifications, le montant global du marché initialement arrêté à 4 522,00 € HT (5 408,31 € T.T.C) est réactualisé à hauteur de 11 997,50 €H.T (14 349,01 T.T.C) soit une augmentation de 165,31 % par rapport au montant du marché initial.

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,